



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE WARFUSEE
Séance du jeudi 11 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le onze janvier, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mme Patricia BLYAU, Christelle CAÏEZ, Julie GRISPOIRE et Sylvie GUESDON
MM. Cyrille CAFFIN, Sylvain CARLU, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL et Pierre VALEX.

Absents/excusés :

Mme Audrey PATUREL,
MM. Éric LEFEVRE (ayant donné procuration à M. Jacques DEBLOCK) et Renaud SOREL.

Secrétaire de séance : M. Hubert DAMIS

Finances - Présentation du budget 2018

Suite à la réunion de la commission finances le 21 décembre 2017, monsieur le Maire souhaite faire une présentation du budget primitif 2018.

A la lecture des chiffres de l'exercice 2017, monsieur le Maire donne les premiers résultats de clôture.

Une présentation du budget primitif 2018 est faite.

Les projets d'investissement suivants sont proposés :

- Continuité du programme d'accessibilité - bâtiments de la Mairie et des écoles,
- Acquisition du terrain de Mme PERSENT - gestion de l'évacuation des eaux pluviales,
- Remise en état de la toiture du CPI,
- Changement des luminaires dans la salle de classe de Mme Warcoin,
- Réfection de la toiture de la salle polyvalente « le Santerre »,
- Réhabilitation de la salle polyvalente « le Santerre »,
- Acquisition de sèche-mains pour la salle polyvalente « le Santerre »,
- Nettoyage des murs extérieurs des écoles et de la salle polyvalente « le Santerre »,
- Enfouissement des lignes électriques - projet lotissement,
- Voirie - travaux route nationale (programmé initialement sur 2017),
- Voirie - aménagement trottoir Cimetière de Lamotte.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous sera pris avec Mme GUILBERT, responsable de la trésorerie de Corbie afin de finaliser le budget primitif de l'exercice 2018.

Ce dernier sera voté lors de la prochaine réunion, début février.

Finances - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture en papèterie

M. le Maire rappelle que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics permet la constitution d'un groupement de commandes entre collectivités.

A ce titre, plusieurs acteurs de la commande publique peuvent s'unir afin de mutualiser leurs achats.

L'objectif de cette procédure est de rationaliser les dépenses puisqu'elle permet de bénéficier d'économies substantielles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de statuer sur le principe de constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Val de Somme pour la fourniture en papèterie, et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Finances - Remplacement des luminaires - école de Warfusée

Monsieur le Maire présente au Conseil un devis de la société « Roger Jean-Luc » concernant le remplacement des luminaires à l'école Warfusée et plus particulièrement au sein de la classe de Mme Warcoin.

Le projet engage la fourniture et la pose de pavés LED 600*600 saillies SYLVANIA 33 W-4000K-UGR y compris dépose et évacuation des luminaires existants. La proposition s'élève à la somme de 1 215,00 € HT soit 1 458,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Compétence pluviale : suite à la prise de compétence de la gestion des eaux pluviales par la Cdc du Val de Somme à partir du 1^{er} janvier 2018, Monsieur Le Maire explique qu'un cahier des charges est en cours d'élaboration.
- Délégué communautaire - modification : suite à l'intégration de la Commune de Pont-Noyelles au 1^{er} janvier 2018 au sein de la Cdc du Val de Somme, une nouvelle composition communautaire est imposée par les services de l'Etat. Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 fixant la représentativité des communes au sein du Conseil communautaire, notre commune ne disposera dorénavant que d'un délégué communautaire titulaire (le Maire) et un délégué suppléant (le 1^{er} adjoint). Une nouvelle assemblée sera installée lors de la prochaine séance communautaire en date du 8 février 2018.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que lors du dernier Conseil communautaire et suite à son vote contre le projet des médiathèques, il a été pris à partie par des élus. Il lui a été reproché notamment de ne rien vouloir faire pour « l'éducation » et que sur sa Commune, aucune action n'était conduite dans ce domaine.

Monsieur Le Maire explique qu'il n'est absolument pas contre la lecture et l'enrichissement de la culture sur le territoire. Il ajoute, appuyé par M. DAMIS, qu'initialement le projet de la Cdc avait vocation à mettre en place des circuits itinérants en corrélation avec plusieurs bibliothèques et médiathèques existantes dans le secteur. Il précise que les projets en cours annoncent un investissement de plus de 4 millions €.

Il tient à mettre en avant le travail fait sur sa Commune par les associations et donne pour exemple, la médiathèque « Croq'pages » qui compte 19 participants lors de la dernière séance « des bébés lecteurs » contre 6 à la Médiathèque de Fouilloy. Mais aussi, lors des soirées « jeux de société », 10 participants sur 700 habitants à Lamotte-Warfusée contre 4 participants sur 25 000 habitants au niveau communautaire à l'occasion des 5 ans de la Médiathèque de Corbie.

Le constat avait été fait également lors du dernier Conseil à la présentation du bilan d'activités 2016 de la Cdc. Pour lui, la médiathèque de proximité est plus efficace auprès des administrés, mais aussi auprès des écoles. La distribution des livres dans les classes assure l'accès à la lecture pour tous les enfants.

- Location de la salle « le Santerre » : suite aux multiples problèmes rencontrés lors des locations de la salle aux particuliers, Monsieur Le Maire informe le Conseil que dorénavant, elle ne sera plus louée à des particuliers en attendant les travaux de réfection. Une étude est en cours également pour l'achat de sèche-mains.

La séance est close à 22 h 30



Le Maire

F. DEHURTEVENT